Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260609-DCS2026-06-018-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

N°DCS2026_06_018

Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg-en-Bresse

Nombre de délégués élus : 31
Nombre de délégués en exercice : 31
Nombre de délégués votants : 29
(29 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention)

Syndicat mixte Veyle Vivante

DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du mardi 9 juin 2026
Date de Convocation : 1er juin 2026

EPCI membres	Délégués titulaires	Présents	Excusés	Absents	Donne pouvoir à	Délégués suppléants	Présents	Absents	Délégués titulaires remplacés
Grand Bourg Agglomération	BERAUDIER Michel	X				BOUVARD Florent		X	
	BERNARD Jean-Luc	X				CHARTIER Christophe		X	
	BRIDON Bernard	X				CHEVAT Jean-Michel		X	
	CARLET Julien	X				COTTET Freddy		X	
	CERLES Marie	X				FAUVET Guillaume		X	
	DAUJAT Baptiste	X				GHIRARDI Benoît		X	
	GINDRE Jonathan		X			GUERRY Gilles		X	
	LOISY Martial	X				GUILLOT Lionel		X	
	MOISSON Franck	X				HUMBERT Gérard	X		GINDRE Jonathan
	PETIT Aline		X			LEGRAIS-BOUCHER Pasc	X		PETIT Aline
	RELAVE Fabien			X		PROST Céline		X	
	SIMONET Jean-Michel		X			ROBIN Thierry		X	
	SULPICE Clément	X				THEVENET Jean-Marc		X	
Communauté Communes de la Dombes	BRANCHY Gérard	X				BERNARD Jérôme	X		GENESTOUX ALAIN
	DE CLAVIERE Marc		X			CURNILLON Pascal		X	
	GENESTOUX Alain		X			GOGUET Jonathan	X		JULIEN Guislaine
	JULIEN Guislaine		X			JANICHON Régis		X	
	LAPLANCHE Johann	X				MAURE Jérôme		X	
	PAYET PIGEON Marie-Christiane	X				RAVET Noël	X		PERRIER Romain
	PERRIER Romain		X			TUFEL Gérard	X		DE CLAVIERE Marc
	POTTIER Philippe	X				VIOLLANT Yves	X		
Communauté Communes de la Veyle	BIBET Régis	X				AUBLANC Jean-Claude	X		BOUCHARD Marc
	BOUCHARD Marc			X		BOZONNET Eric	X		
	BROYER Vincent	X				DANNACHER Michèle		X	
	DURANDIN Patrick	X				FAUVAIN Grégoire	X		GABILLET François
	GABILLET François			X		JAMBON Michel	X		
	GREMY Annick	X				JOURNEAU Damien		X	
	MANIGAND Jean-Marie	X				LHOSTE Florence		X	
	MICHEL Luc	X				LORIN Christian		X	
	MONIER Joël	X				THOMAS Annette	X		
	RABUEL Claude	X				TRONCY René		X	

Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260609-DCS2026-06-018-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin, à vingt heures, les membres du Comité Syndical, se sont réunis à la salle des fêtes de Buellas (01310), sous la présidence de Monsieur Gérard BRANCHY, dûment convoqués conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance :
Baptiste DAUJAT

Objet :
Délégation d'attributions du Comité Syndical au Président

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10.

Afin d'assurer l'administration du Syndicat dans l'intervalle des sessions ordinaires du Comité Syndical, il est proposé de déléguer certaines attributions au Président.

Le Président demande donc au Comité Syndical de l'autoriser à :

PRENDRE toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés, sans procédure de mise en concurrence ou publicité, soit, à la date de prise de délibération, au-dessous de 100 000 euros HT pour les marchés de travaux et au-dessous de 60 000 HT pour les marchés de fourniture et de service ;

PASSER les contrats d'assurance et leurs avenants ;

ACCEPTER les dons et les legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

DECIDER l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

INTENTER au nom du Syndicat, les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ;

REGLER les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les propriétés mobilières et immobilières du Syndicat et/ou les équipes techniques dans le cadre de leur fonction.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, la délégation d'attributions du Comité Syndical au Président ;

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la réalisation de ces opérations ;

DECIDE que le Président sera chargé pour la durée de son mandat et par délégation du Comité, des attributions énumérées ci-dessus ;

ABROGE la délibération n° 321 du 30 septembre 2020 préalablement en vigueur, qui fixait les délégations au Président du Comité Syndical.

Fait et délibéré à Mézériat, les an, mois et jour susdits.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur.

Le Président du SMVV,
Gérard BRANCHY

Le Président de séance,
Baptiste DAUJAT

SYNDICAT MIXTE 14, place de la Gare 01660 MEZERIAT VEYLE VIVANTE

Accusé de réception en préfecture
001-250102431-20260609-DCS2026-06-018-DE
Date de télétransmission : 16/06/2026
Date de réception préfecture : 16/06/2026

Délibération rendue exécutoire
Date de la publication : 09/07/2026
Le Président certifie, sous sa responsabilité, que la présente délibération figurant dans la liste des délibérations examinées par le Comité Syndical a été publiée et mise en ligne sur le site internet du Syndicat Mixte Veyle Vivante selon les termes de la réglementation en vigueur.